

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fluralaner / Diethyltoluamide Liquid Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 04.04.2023
9.1	30.09.2023	462534-00022	Date de la première version publiée: 15.01.2016

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Fluralaner / Diethyltoluamide Liquid Formulation

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : produit vétérinaire

Restrictions d'emploi recommandées : Non applicable

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : MSD
Industrie Nord 1
6105 Schachen - Switzerland

Téléphone : +41 41 499 97 97

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : EHSDATASTEWARD@msd.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+1-908-423-6000

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 2	H225: Liquide et vapeurs très inflammables.
Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B	H360D: Peut nuire au fœtus.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fluralaner / Diethyltoluamide Liquid Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 04.04.2023
9.1	30.09.2023	462534-00022	Date de la première version publiée: 15.01.2016

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H360D Peut nuire au fœtus.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:
P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P391 Recueillir le produit répandu.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

N,N-Diméthylacétamide

Etiquetage supplémentaire

Réservé aux utilisateurs professionnels.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fluralaner / Diethyltoluamide Liquid Formulation

Version 9.1 Date de révision: 30.09.2023 Numéro de la FDS: 462534-00022 Date de dernière parution: 04.04.2023
Date de la première version publiée: 15.01.2016

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
N,N-Diméthylacétamide	127-19-5 204-826-4 616-011-00-4	Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H312 Eye Irrit. 2; H319 Repr. 1B; H360D Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par inhalation (poussières/brouillard): 2,2 mg/l Toxicité aiguë par voie cutanée: 1.100 mg/kg	>= 30 - < 50
Fluralaner	864731-61-3	Repr. 2; H361d Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1.000	>= 25 - < 30
Poly(oxy-1,2-éthanediyle), α -[(tétrahydro-2-furanyl)méthyl]- ω -hydroxy-	31692-85-0	Eye Irrit. 2; H319	>= 10 - < 20
N,N-Diéthyl-m-toluamide	134-62-3 205-149-7 616-018-00-2	Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 1.892 mg/kg	>= 10 - < 20
Acétone	67-64-1 200-662-2 606-001-00-8	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336 EUH066	>= 10 - < 20

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fluralaner / Diethyltoluamide Liquid Formula-tion

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 04.04.2023
9.1	30.09.2023	462534-00022	Date de la première version publiée: 15.01.2016

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin.
Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin.
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent veiller à se protéger et utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé lorsqu'un risque d'exposition existe (voir chapitre 8).
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.
Faire appel à une assistance médicale.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec du savon et beaucoup d'eau.
Enlever les vêtements et les chaussures contaminés.
Faire appel à une assistance médicale.
Laver les vêtements avant de les remettre.
Nettoyer méticuleusement les chaussures avant de les réutiliser.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir.
En cas de vomissement, la personne doit se pencher en avant.
Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Risques : Peut nuire au fœtus.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée
Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO₂)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fluralaner / Diethyltoluamide Liquid Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 04.04.2023
9.1	30.09.2023	462534-00022	Date de la première version publiée: 15.01.2016

Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.
La distance de retour de flamme peut être considérable.
Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
Une exposition aux produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone
Composés chlorés
Composés de fluor
Oxydes d'azote (NOx)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
Évacuer la zone.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Enlever toute source d'ignition.
Ventiler la zone.
Utiliser un équipement de protection individuelle.
Suivez les conseils de manipulation (voir chapitre 7) et les recommandations en matière d'équipement de protection (voir chapitre 8).

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
Empêcher l'épandage sur une vaste zone (p. ex., par confinement ou par des barrières anti-huile).
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fluralaner / Diethyltoluamide Liquid Formula-tion

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 04.04.2023
9.1	30.09.2023	462534-00022	Date de la première version publiée: 15.01.2016

peuvent pas être contenues.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Utiliser des outils ne provoquant pas d'étincelles.
Enlever avec un absorbant inerte.
Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée.
Pour les déversements importants, installer des digues ou d'autres méthodes de confinement pour empêcher la propagation du produit. Si le produit endigué peut être pompé, entreposer le produit récupéré dans un récipient approprié.
Nettoyer les substances résiduelles du déversement à l'aide d'un absorbant approprié.
Des réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quelle réglementation est applicable. Les rubriques 13 et 15 de cette fiche de données de sécurité fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou nationales.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'ordre technique : Voir les mesures techniques à la rubrique CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

Ventilation locale/totale : Si une ventilation suffisante n'est pas disponible, utiliser avec une ventilation locale par aspiration.
Utiliser du matériel électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant.

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les vêtements.
Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.
Ne pas avaler.
Éviter le contact avec les yeux.
A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité, sur la base des résultats de l'évaluation de l'exposition du lieu de travail.
Utiliser des outils ne provoquant pas d'étincelles.
Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fluralaner / Diethyltoluamide Liquid Formulation

Version 9.1 Date de révision: 30.09.2023 Numéro de la FDS: 462534-00022 Date de dernière parution: 04.04.2023
Date de la première version publiée: 15.01.2016

Mesures d'hygiène : Si une exposition aux produits chimiques est probable pendant l'utilisation typique, fournir des systèmes de nettoyage oculaire et des douches de sécurité proches du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
Le fonctionnement efficace d'une installation devrait inclure l'examen des contrôles d'ingénierie, du matériel de protection adéquat, des procédures de déshabillage et de décontamination, de la surveillance de l'hygiène industrielle, de la surveillance médicale et de l'utilisation de contrôles administratifs.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Garder sous clef. Conserver hermétiquement fermé. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Précautions pour le stockage en commun : Ne pas stocker avec les types de produits suivants :
Oxydants forts
Substances et mélanges autoréactifs
Peroxydes organiques
Matières solides inflammables
Liquides pyrophoriques
Matières solides pyrophoriques
Substances et mélanges auto-échauffants
Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables
Explosifs
Gaz
Substances et mélanges extrêmement toxiques

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
N,N-Diméthylacétamide	127-19-5	VME	10 ppm 35 mg/m ³	CH SUVA
Information supplémentaire: Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les				

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fluralaner / Diethyltoluamide Liquid Formulation

Version 9.1 Date de révision: 30.09.2023 Numéro de la FDS: 462534-00022 Date de dernière parution: 04.04.2023
 Date de la première version publiée: 15.01.2016

		voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., Substances probablement reprotoxiques; la reprotoxicité affecte le fœtus in utero., National Institute for Occupational Safety and Health, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.		
		VLE	20 ppm 70 mg/m ³	CH SUVA
		Information supplémentaire: Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., Substances probablement reprotoxiques; la reprotoxicité affecte le fœtus in utero., National Institute for Occupational Safety and Health, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.		
		TWA	10 ppm 36 mg/m ³	2000/39/EC
		Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif		
		STEL	20 ppm 72 mg/m ³	2000/39/EC
		Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif		
		TWA	10 ppm 36 mg/m ³	2004/37/EC
		Information supplémentaire: Peau, Agents cancérigènes ou mutagènes		
		STEL	20 ppm 72 mg/m ³	2004/37/EC
		Information supplémentaire: Peau, Agents cancérigènes ou mutagènes		
Fluralaner	864731-61-3	TWA	100 µg/m ³ (OEB 2)	Interne
		Information supplémentaire: Peau		
		limite d'essuyage	1000 µg/100 cm ²	Interne
Acétone	67-64-1	VME	500 ppm 1.200 mg/m ³	CH SUVA
		Information supplémentaire: National Institute for Occupational Safety and Health		
		VLE	1.000 ppm 2.400 mg/m ³	CH SUVA
		Information supplémentaire: National Institute for Occupational Safety and Health		
		TWA	500 ppm 1.210 mg/m ³	2000/39/EC
		Information supplémentaire: Indicatif		

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fluralaner / Diethyltoluamide Liquid Formulation

Version 9.1 Date de révision: 30.09.2023 Numéro de la FDS: 462534-00022 Date de dernière parution: 04.04.2023
Date de la première version publiée: 15.01.2016

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Nom de la substance	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Heure d'échantillonnage	Base
N,N-Diméthylacétamide	127-19-5	N-méthylacétamide: 30 mg/g créatinine (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail, exposition de longue durée: après plusieurs périodes de travail	CH BAT
		N-méthylacétamide: 46.4 µmol/mmol créatinine (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail, exposition de longue durée: après plusieurs périodes de travail	CH BAT
Acétone	67-64-1	Acétone: 0.86 mmol/l (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT
		Acétone: 50 mg/l (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
N,N-Diméthylacétamide	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	36 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	36 mg/m ³
	Travailleurs	Contact avec la peau	Aigu - effets systémiques	13,6 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	7 mg/m ³
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	2,7 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	1 mg/kg p.c./jour
Acétone	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1210 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	2420 mg/m ³
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	186 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	200 mg/m ³
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	62 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	62 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fluralaner / Diethyltoluamide Liquid Formulation

Version 9.1 Date de révision: 30.09.2023 Numéro de la FDS: 462534-00022 Date de dernière parution: 04.04.2023
Date de la première version publiée: 15.01.2016

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
N,N-Diméthylacétamide	Eau douce	0,5 mg/l
	Eau de mer	0,0966 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	5 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	485 mg/l
	Sédiment d'eau douce	2,27 mg/kg
Acétone	Sol	0,15 mg/kg
	Eau douce	10,6 mg/l
	Eau de mer	1,06 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	21 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	100 mg/l
	Sédiment d'eau douce	30,4 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	3,04 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	29,5 mg/kg poids sec (p.s.)

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Utilisez des moyens techniques appropriés et des technologies de fabrication pour contrôler les concentrations atmosphériques (connexions goutte à goutte moins rapides, par exemple). Tous les contrôles d'ingénierie devraient être mis en œuvre lors de la conception des installations et exploités conformément aux principes de BPF pour protéger les produits, les travailleurs et l'environnement.

Les opérations en laboratoire ne nécessitent pas de confinement particulier.

Utiliser du matériel électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Portez des lunettes de sécurité avec écrans latéraux ou des lunettes.
Si l'environnement de travail ou l'activité impliquent des conditions poussiéreuses, des brouillards ou des aérosols, portez des lunettes appropriées.
Portez un masque facial ou une autre protection faciale complète, s'il y a un risque de contact direct du visage avec des poussières, des brouillards ou aérosols.

Protection des mains

Matériel : Gants résistant aux produits chimiques

Remarques : Prenez note que le produit est inflammable, ce qui peut influencer sur le choix de la protection des mains.

Protection de la peau et du corps : Uniforme de travail ou veste de laboratoire.

Protection respiratoire : Si une ventilation locale par aspiration adéquate n'est pas disponible ou si l'évaluation de l'exposition démontre des expositions au-delà des lignes directrices recommandées, utiliser une protection respiratoire.
L'équipement doit être conforme à la norme EN SN 137

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fluralaner / Diethyltoluamide Liquid Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 04.04.2023
9.1	30.09.2023	462534-00022	Date de la première version publiée: 15.01.2016

Filtre de type : Appareil respiratoire autonome

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: liquide
Couleur	: jaune
Odeur	: Donnée non disponible
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
Point de fusion/point de congélation	: Donnée non disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: 103 °C
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Inflammabilité (liquides)	: Non applicable
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: 7 °C
Température d'auto-inflammation	: Donnée non disponible
Température de décomposition	: Donnée non disponible
pH	: Donnée non disponible
Viscosité	
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fluralaner / Diethyltoluamide Liquid Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 04.04.2023
9.1	30.09.2023	462534-00022	Date de la première version publiée: 15.01.2016

Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Non applicable
Pression de vapeur	:	67 hPa (20 °C)
Densité relative	:	Donnée non disponible
Densité	:	1,059 g/cm ³
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible
Caractéristiques de la particule	:	
Taille des particules	:	Non applicable

9.2 Autres informations

Explosifs	:	Non explosif
Propriétés comburantes	:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.
Taux d'évaporation	:	Donnée non disponible
Poids moléculaire	:	Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Non classé comme danger de réactivité.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	:	Liquide et vapeurs très inflammables. Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. Peut réagir avec les agents oxydants forts.
-----------------------	---	--

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter	:	Chaleur, flammes et étincelles.
---------------------	---	---------------------------------

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter	:	Oxydants
-------------------	---	----------

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fluralaner / Diethyltoluamide Liquid Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 04.04.2023
9.1	30.09.2023	462534-00022	Date de la première version publiée: 15.01.2016

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables : Inhalation
Contact avec la peau
Ingestion
Contact avec les yeux

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 5 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Symptômes: Erythème

Composants:

N,N-Diméthylacétamide:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 4.800 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 2,2 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: 1.100 mg/kg
Méthode: Avis d'expert
Remarques: Basé sur la réglementation nationale ou régionale.

Fluralaner:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.
Aucun effet indésirable n'a été signalé

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Remarques: Aucun effet indésirable n'a été signalé

Poly(oxy-1,2-éthanediyle), α -[(tétrahydro-2-furanyl)méthyl]- ω -hydroxy-:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 2.000 mg/kg

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fluralaner / Diethyltoluamide Liquid Formulation

Version 9.1 Date de révision: 30.09.2023 Numéro de la FDS: 462534-00022 Date de dernière parution: 04.04.2023
Date de la première version publiée: 15.01.2016

Méthode: OCDE ligne directrice 423
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

N,N-Diéthyl-m-toluamide:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 1.950 mg/kg

Estimation de la toxicité aiguë: 1.892 mg/kg
Méthode: Avis d'expert
Remarques: Basé sur la réglementation nationale ou régionale.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 5,95 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): 5.000 mg/kg

Acétone:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 5.800 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 76 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 7.426 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Composants:

N,N-Diméthylacétamide:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Fluralaner:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Poly(oxy-1,2-éthanediyle), α -[(tétrahydro-2-furanyl)méthyl]- ω -hydroxy-:

Espèce : Epiderme humain reconstitué (RHE)
Méthode : OCDE ligne directrice 439

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fluralaner / Diethyltoluamide Liquid Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 04.04.2023
9.1	30.09.2023	462534-00022	Date de la première version publiée: 15.01.2016

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Résultat : Pas d'irritation de la peau

N,N-Diéthyl-m-toluamide:

Espèce : Lapin

Résultat : Irritation de la peau

Remarques : Basé sur la réglementation nationale ou régionale.

Acétone:

Evaluation : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Espèce : Lapin

Résultat : Irritation légère des yeux

Composants:

N,N-Diméthylacétamide:

Espèce : Lapin

Résultat : Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

Fluralaner:

Espèce : Lapin

Résultat : Irritation légère des yeux

Poly(oxy-1,2-éthanediyle), α -[(tétrahydro-2-furanyl)méthyl]- ω -hydroxy-:

Espèce : Culture de tissu

Méthode : OCDE ligne directrice 492

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Espèce : Cornée bovine

Méthode : OCDE ligne directrice 437

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Résultat : Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

N,N-Diéthyl-m-toluamide:

Espèce : Lapin

Résultat : Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

Remarques : Basé sur la réglementation nationale ou régionale.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fluralaner / Diethyltoluamide Liquid Formula-tion

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 04.04.2023
9.1	30.09.2023	462534-00022	Date de la première version publiée: 15.01.2016

Acétone:

Espèce	:	Lapin
Méthode	:	OCDE ligne directrice 405
Résultat	:	Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Type de Test	:	Test de Maximalisation
Voies d'exposition	:	Dermale
Espèce	:	Cochon d'Inde
Résultat	:	Pas un sensibilisateur de la peau.

Composants:

N,N-Diméthylacétamide:

Voies d'exposition	:	Contact avec la peau
Espèce	:	Cochon d'Inde
Résultat	:	négatif

Fluralaner:

Type de Test	:	Test de Maximalisation
Voies d'exposition	:	Dermale
Espèce	:	Cochon d'Inde
Résultat	:	Pas un sensibilisateur de la peau.

Poly(oxy-1,2-éthanediyle), α -[(tétrahydro-2-furanyl)méthyl]- ω -hydroxy-:

Type de Test	:	Test Keratinosens
Méthode	:	OCDE ligne directrice 442D
Résultat	:	négatif
Remarques	:	Selon les données provenant de composants similaires

Type de Test	:	Essai de réactivité peptidique directe (DPRA)
Méthode	:	OCDE ligne directrice 442C
Résultat	:	positif
Remarques	:	Selon les données provenant de composants similaires

Type de Test	:	Test d'activation de cellule dendritique
Méthode	:	OCDE ligne directrice 442E
Résultat	:	négatif
Remarques	:	Selon les données provenant de composants similaires

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fluralaner / Diethyltoluamide Liquid Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 04.04.2023
9.1	30.09.2023	462534-00022	Date de la première version publiée: 15.01.2016

Acétone:

Type de Test	:	Test de Maximalisation
Voies d'exposition	:	Contact avec la peau
Espèce	:	Cochon d'Inde
Résultat	:	négatif

Mutagenicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

N,N-Diméthylacétamide:

Génotoxicité in vitro	:	Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES) Résultat: négatif
Génotoxicité in vivo	:	Type de Test: Essai de mutation létale dominante chez le rongeur (cellule germinale) (in vivo) Espèce: Rat Voie d'application: Inhalation Méthode: OCDE ligne directrice 478 Résultat: négatif

Fluralaner:

Génotoxicité in vitro	:	Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES) Résultat: négatif
		Type de Test: Lymphome de la souris Résultat: négatif
		Type de Test: Aberration chromosomique Résultat: négatif
Génotoxicité in vivo	:	Type de Test: Test du micronoyau Espèce: Souris Type de cellule: Moelle osseuse Voie d'application: Oral(e) Résultat: négatif

Poly(oxy-1,2-éthanediyle), α -[(tétrahydro-2-furanyl)méthyl]- ω -hydroxy-:

Génotoxicité in vitro	:	Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES) Méthode: OCDE ligne directrice 471 Résultat: négatif Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
-----------------------	---	---

N,N-Diéthyl-m-toluamide:

Génotoxicité in vitro	:	Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES) Résultat: négatif
-----------------------	---	--

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fluralaner / Diethyltoluamide Liquid Formulation

Version 9.1 Date de révision: 30.09.2023 Numéro de la FDS: 462534-00022 Date de dernière parution: 04.04.2023
Date de la première version publiée: 15.01.2016

Acétone:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Résultat: négatif

Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)
Espèce: Souris
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

N,N-Diméthylacétamide:

Espèce : Rat
Voie d'application : Inhalation (vapeur)
Durée d'exposition : 18 mois
Résultat : négatif

Fluralaner:

Cancérogénicité - Evaluation : Donnée non disponible

N,N-Diéthyl-m-toluamide:

Espèce : Rat
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 104 semaines
Résultat : négatif

Acétone:

Espèce : Souris
Voie d'application : Contact avec la peau
Durée d'exposition : 424 jours
Résultat : négatif

Toxicité pour la reproduction

Peut nuire au fœtus.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fluralaner / Diethyltoluamide Liquid Formulation

Version 9.1 Date de révision: 30.09.2023 Numéro de la FDS: 462534-00022 Date de dernière parution: 04.04.2023
Date de la première version publiée: 15.01.2016

Composants:

N,N-Diméthylacétamide:

- Effets sur la fertilité : Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction sur une génération
Espèce: Rat
Voie d'application: Inhalation
Résultat: négatif
- Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal
Espèce: Rat
Voie d'application: Inhalation
Résultat: positif
- Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Preuves manifestes d'effets néfastes sur la croissance, sur la base de l'expérimentation animale.

Fluralaner:

- Effets sur la fertilité : Type de Test: Etude sur deux générations
Espèce: Rat
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 50 Poids corporel mg / kg
Toxicité générale sur la génération F1: LOAEL: 100 Poids corporel mg / kg
Résultat: Aucune incidence sur la fécondité., Perte de post-implantation., Effets néonataux indésirables.
- Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction sur une génération
Espèce: Chien
Voie d'application: Oral(e)
Fertilité: NOAEL: 75 Poids corporel mg / kg
Résultat: Aucun effet sur la fertilité et le développement précoce de l'embryon n'a été observé.
Remarques: Aucun effet indésirable n'a été signalé
- Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement
Espèce: Rat
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité pour le développement: NOAEL: 100 Poids corporel mg / kg
Résultat: Des effets embryotoxiques et des effets indésirables sur la progéniture ont été observés uniquement à des doses élevées toxiques pour la mère, Aucune incidence tératogène.
- Type de Test: Développement
Espèce: Lapin
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité pour le développement: NOAEL: 10 Poids corporel

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fluralaner / Diethyltoluamide Liquid Formulation

Version 9.1 Date de révision: 30.09.2023 Numéro de la FDS: 462534-00022 Date de dernière parution: 04.04.2023
Date de la première version publiée: 15.01.2016

mg / kg
Résultat: Malformations squelettiques., Malformations viscérales.
Remarques: Toxicité maternelle observée.

Type de Test: Développement
Espèce: Lapin
Voie d'application: Dermale
Toxicité pour le développement: NOAEL: 100 Poids corporel
mg / kg
Résultat: Malformations squelettiques.

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Susceptible de nuire au fœtus.

N,N-Diéthyl-m-toluamide:

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif

Acétone:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction sur une génération
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal
Espèce: Rat
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Résultat: négatif

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Acétone:

Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité à dose répétée

Composants:

N,N-Diméthylacétamide:

Espèce : Rat

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fluralaner / Diethyltoluamide Liquid Formulation

Version 9.1 Date de révision: 30.09.2023 Numéro de la FDS: 462534-00022 Date de dernière parution: 04.04.2023
Date de la première version publiée: 15.01.2016

NOAEL : 90 mg/m³
LOAEL : 360 mg/m³
Voie d'application : Inhalation (vapeur)
Durée d'exposition : 24 mois

Fluralaner:

Espèce : Chien
NOAEL : 1 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 52 Sem.
Organes cibles : Foie
Remarques : Aucun effet indésirable n'a été signalé

Espèce : Chien juvénile
LOAEL : 56 - 280 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 24 Sem.
Symptômes : Diarrhée

Espèce : Rat
LOAEL : 400 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 90 jours
Organes cibles : Foie, thymus

Espèce : Rat
NOAEL : 500 mg/kg
Voie d'application : Dermale
Durée d'exposition : 90 jours
Organes cibles : Foie
Remarques : Aucun effet indésirable n'a été signalé

Acétone:

Espèce : Rat
NOAEL : 900 mg/kg
LOAEL : 1.700 mg/kg
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 90 jours

Espèce : Rat
NOAEL : 45 mg/l
Voie d'application : Inhalation (vapeur)
Durée d'exposition : 8 Sem.

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fluralaner / Diethyltoluamide Liquid Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 04.04.2023
9.1	30.09.2023	462534-00022	Date de la première version publiée: 15.01.2016

Composants:

Fluralaner:

Non applicable

Acétone:

La substance ou le mélange est préoccupant du fait de la présomption qu'il présente un risque de toxicité par aspiration chez l'homme.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Expérience de l'exposition humaine

Produit:

Contact avec la peau : Remarques: Peut irriter la peau.
Contact avec les yeux : Remarques: Peut provoquer une irritation des yeux.

Composants:

Fluralaner:

Contact avec la peau : Remarques: Peut irriter la peau.
Contact avec les yeux : Remarques: Peut provoquer une irritation des yeux.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

N,N-Diméthylacétamide:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Leuciscus idus(Ide)): > 500 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 500 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.2.

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 500 mg/l

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fluralaner / Diethyltoluamide Liquid Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 04.04.2023
9.1	30.09.2023	462534-00022	Date de la première version publiée: 15.01.2016

- Durée d'exposition: 72 h
- EC10 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 500 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
- Toxicité pour les microorganismes : EC10 : > 1.995 mg/l
Durée d'exposition: 30 min
- Fluralaner:**
- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 0,0488 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203
Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 0,015 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): >= 0,08 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: >= 0,049 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Poisson zébré (Brachydanio rerio)
Méthode: OCDE Ligne directrice 204
Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,0736 µg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Méthode: OCDE Ligne directrice 211
- Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1.000
- Poly(oxy-1,2-éthanediyle),α-[(tétrahydro-2-furanyl)méthyl]-ω-hydroxy-:**
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
- Toxicité pour les : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 100

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fluralaner / Diethyltoluamide Liquid Formula-tion

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 04.04.2023
9.1	30.09.2023	462534-00022	Date de la première version publiée: 15.01.2016

algues/plantes aquatiques mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

EC10 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

N,N-Diéthyl-m-toluamide:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 97 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 75 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 41 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 7,6 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 3,7 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Acétone:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 5.540 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia pulex (Daphnie)): 8.800 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 7.000 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les microorganismes : CE50 : 61.150 mg/l
Durée d'exposition: 30 min
Méthode: ISO 8192

Toxicité pour la daphnie et : NOEC: >= 79 mg/l

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fluralaner / Diethyltoluamide Liquid Formula-tion

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 04.04.2023
9.1	30.09.2023	462534-00022	Date de la première version publiée: 15.01.2016

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

N,N-Diméthylacétamide:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 70 %
Durée d'exposition: 28 jr
Remarques: Le critère de la fenêtre de 10 jours n'est pas respecté.

Poly(oxy-1,2-éthanediyle), α -[(tétrahydro-2-furanyl)méthyl]- ω -hydroxy-:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Méthode: OCDE Ligne directrice 301F
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

N,N-Diéthyl-m-toluamide:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 83,8 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

Acétone:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 91 %
Durée d'exposition: 28 jr

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

Fluralaner:

Bioaccumulation : Espèce: Poisson zébré (Brachydanio rerio)
Facteur de bioconcentration (FBC): 79,4
Méthode: OCDE ligne directrice 305

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 4,5

Poly(oxy-1,2-éthanediyle), α -[(tétrahydro-2-furanyl)méthyl]- ω -hydroxy-:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: < 4
Remarques: Calcul

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fluralaner / Diethyltoluamide Liquid Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 04.04.2023
9.1	30.09.2023	462534-00022	Date de la première version publiée: 15.01.2016

N,N-Diéthyl-m-toluamide:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 2,02

Acétone:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -0,27 - -0,23

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

Fluralaner:

Répartition entre les compartiments environnementaux : log Koc: 4,1

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Composants:

Fluralaner:

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fluralaner / Diethyltoluamide Liquid Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 04.04.2023
9.1	30.09.2023	462534-00022	Date de la première version publiée: 15.01.2016

Emballages contaminés : Selon le catalogue européen des déchets (CED), le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.
Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.
Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.
Les récipients vides conservent des résidus et peuvent être dangereux.
Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, percer, meuler ou exposer de tels conteneurs à la chaleur, aux flammes, à des étincelles ou à d'autres sources d'ignition. Ils peuvent exploser et causer des blessures et / ou la mort.
Sauf indication contraire : éliminer comme produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN	: UN 1090
ADR	: UN 1090
RID	: UN 1090
IMDG	: UN 1090
IATA	: UN 1090

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN	: ACÉTONE, SOLUTION
ADR	: ACÉTONE, SOLUTION
RID	: ACÉTONE, SOLUTION
IMDG	: ACETONE, SOLUTION (Fluralaner)
IATA	: Acetone, solution

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

	Classe	Risques subsidiaires
ADN	: 3	
ADR	: 3	
RID	: 3	
IMDG	: 3	
IATA	: 3	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fluralaner / Diethyltoluamide Liquid Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 04.04.2023
9.1	30.09.2023	462534-00022	Date de la première version publiée: 15.01.2016

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage : II
Code de classification : F1
Numéro d'identification du danger : 33
Étiquettes : 3

ADR

Groupe d'emballage : II
Code de classification : F1
Numéro d'identification du danger : 33
Étiquettes : 3
Code de restriction en tunnels : (D/E)

RID

Groupe d'emballage : II
Code de classification : F1
Numéro d'identification du danger : 33
Étiquettes : 3

IMDG

Groupe d'emballage : II
Étiquettes : 3
EmS Code : F-E, S-D

IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 364
Instruction d'emballage (LQ) : Y341
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : Flammable Liquids

IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 353
Instruction d'emballage (LQ) : Y341
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : Flammable Liquids

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environnement : oui

ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

RID

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fluralaner / Diethyltoluamide Liquid Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 04.04.2023
9.1	30.09.2023	462534-00022	Date de la première version publiée: 15.01.2016

Dangereux pour l'environnement : oui

IMDG

Polluant marin : oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Remarques : Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim, SR 814.81) : Les conditions de limitation pour les annexes suivantes doivent être prises en compte:
Annexe 1.11 Substances liquides dangereuses

N,N-Diméthylacétamide: Annexe 1.10 Substances cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction

Les substances ou mélanges sont listés ici en fonction de leur apparition dans le règlement, indépendamment de leur utilisation/usage ou des conditions de la restriction. Veuillez vous référer aux conditions du règlement correspondant afin de déterminer si une entrée est applicable à la mise sur le marché ou non.

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59) : N,N-Diméthylacétamide

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs : Acétone
Ce produit est régi par le règlement (UE) 2019/1148: il convient de signaler toute transaction suspecte, ainsi que les disparitions et les vols importants, au point de contact national compétent.

Ordonnance PIC, OPICChim (814.82) : Non applicable

Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs
Le seuil quantitatif selon l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM 814.012) : 2.000 kg

Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux 814.201)

Classe de pollution de l'eau : Classe A

Remarques: auto classification

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fluralaner / Diethyltoluamide Liquid Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 04.04.2023
9.1	30.09.2023	462534-00022	Date de la première version publiée: 15.01.2016

Autres réglementations:

Article 13 Ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52): Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent entrer en contact avec ce produit (cette substance / cette préparation) dans le cadre de leur travail que lorsque qu'il est établi sur la base d'une analyse de risques au sens de l'art. 63 OLT 1 (RS 822.111) qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées.

Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Article 1 lit. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2) : Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans. Le produit appartient au groupe chimique 1 selon l'Ordonnance sur les produits chimique suisse (OChim 813.11).

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

AICS	:	non déterminé
DSL	:	non déterminé
IECSC	:	non déterminé

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Autres informations : Les points sur lesquels des modifications ont été apportées par rapport à la version précédentes sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

Texte complet pour phrase H

H225	:	Liquide et vapeurs très inflammables.
H302	:	Nocif en cas d'ingestion.
H312	:	Nocif par contact cutané.
H315	:	Provoque une irritation cutanée.
H319	:	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	:	Nocif par inhalation.
H336	:	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H360D	:	Peut nuire au fœtus.
H361d	:	Susceptible de nuire au fœtus.
H410	:	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	:	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou ger-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fluralaner / Diethyltoluamide Liquid Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 04.04.2023
9.1	30.09.2023	462534-00022	Date de la première version publiée: 15.01.2016

çures de la peau.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	:	Toxicité aiguë
Aquatic Chronic	:	Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Irrit.	:	Irritation oculaire
Flam. Liq.	:	Liquides inflammables
Repr.	:	Toxicité pour la reproduction
Skin Irrit.	:	Irritation cutanée
STOT SE	:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
2000/39/EC	:	Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif
2004/37/EC	:	Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérogènes ou mutagènes au travail
CH BAT	:	Switzerland. Liste des VBT
CH SUVA	:	Suisse. Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
2000/39/EC / TWA	:	Valeurs limites - huit heures
2000/39/EC / STEL	:	Limite d'exposition à court terme
2004/37/EC / STEL	:	Valeur limite à courte terme
2004/37/EC / TWA	:	moyenne pondérée dans le temps
CH SUVA / VME	:	valeur moyenne d'exposition
CH SUVA / VLE	:	valeur limite d'exposition calculée sur une courte durée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et pré-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fluralaner / Diethyltoluamide Liquid Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 04.04.2023
9.1	30.09.2023	462534-00022	Date de la première version publiée: 15.01.2016

vention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité : Données techniques internes, données provenant des FDS des matières premières, résultats de la recherche sur le portail eChem de l'OCDE et sur le site de l'Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>

Classification du mélange:

Flam. Liq. 2	H225
Repr. 1B	H360D
Aquatic Chronic 1	H410

Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Méthode de calcul
Méthode de calcul

Les renseignements fournis dans la présente fiche de données de sécurité (FDS) sont basés sur l'état de nos connaissances à la date de sa publication et sont donnés en toute bonne foi. Ces renseignements sont fournis à seul titre d'orientation pour que la manipulation, l'utilisation, la transformation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet de la matière en question soient effectués en toute sécurité et ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérés comme des spécifications de qualité. Les renseignements fournis ne se réfèrent qu'à la matière spécifiée en haut de la présente fiche des données de sécurité FDS et peuvent ne pas s'appliquer lorsque cette matière est mélangée à d'autres ou qu'elle est transformée, sauf indication spécifiée dans le texte. Les utilisateurs de cette matière sont priés de réexaminer les informations et les recommandations fournies et de les adapter aux méthodes de manipulation, d'utilisation, de transformation et d'entreposage qu'ils comptent employer, en évaluant si possible la pertinence de la matière objet de la FDS à son stade final d'utilisation.

CH / FR